Islam et psychiatrie

Article rédigé par Constance Prazel, le 08 février 2018

source[Liberté politique] Un simple article de quelques lignes dans <u>Le Parisien</u>, qui n'est repris dans aucun des "grands" média : un homme de 23 ans, ce samedi, a attaqué à Mantes-la-Jolie un salon de coiffure au cri d'Allah Akbar, un cutter en poche.

Le scénario est bien connu : le profil était connu des services de police pour des faits de droit commun, et avait fait l'objet d'un signalement pour radicalisation. Après perquisition à son domicile, on y a découvert des documents prouvant ladite radicalisation et son attachement à un "islam rigoriste" (*Le Parisien*).

Mais nous sommes rassurés, une fois encore. Comme tant d'autres avant lui, il ne s'agit "que" d'un déséquilibré. D'ailleurs son attaque a été suivie d'une crise de démence. On n'en saura pas plus, sinon qu'il a été examiné par un psychiatre et hospitalisé.

Ironie de l'histoire : il n'y a pas si longtemps, en URSS, l'internement psychiatrique était une méthode bien commode contre les individus suspectés de déviance idéologique. Sous Brejnev, l'article 58 du Code criminel de la République socialiste fédérative soviétique de Russie prévoyait que "les auteurs d'actes socialement dangereux commis dans un état de démence" puissent être placés en "hôpital psychiatrique général" ou "hôpital psychiatrique spécial."

Nous nous gardons bien de nous prononcer sur la santé mentale du jeune homme de Mantes-la-Jolie. Mais l'on sait bien que les actes violents commis au nom d'Allah sont tantôt des actes désespérés de jeunes victimes du chômage, ou ici, trouvent leur explication dans un dérangement mental. Il est si commode de médicaliser une radicalisation de la foi que nous refusons de prendre pour ce qu'elle est : un acte religieux inspiré par l'Islam.

La démocratie française aurait-elle remis au goût du jour la vieille recette soviétique ? Dans ce cas, les unités psychiatriques, à défaut des prisons, ont de beaux jours devant elles.